

## FAQ : RÉFÉRENDUMS 2016 et 2017

## RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS 2019

### FAQ

#### **RECONNAISSANCE DES NOUVELLES RACES ET DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

**Q.** Pourquoi n'a-t-on pas approuvé ni les nouvelles races ni les Conditions d'admissibilité?

**R.** Agriculture et Agroalimentaire Canada nous ont assurés que ces points sont toujours sous examen et qu'ils seront traités dans les plus brefs délais.

#### **UTILISATION DES COORDONNÉES DES MEMBRES**

**Q.** À quelles fins le CCC utilise-t-il les coordonnées des membres?

**R.** Les coordonnées des membres sont utilisées par le CCC à des fins commerciales et administratives. La modification nouvellement approuvée apportée à l'article 7.6 des *Règlements administratifs*, COORDONNÉES D'UN MEMBRE, précise que les coordonnées des membres peuvent être divulguées aux candidats à l'élection des membres du Conseil d'administration, cependant conformément à la politique du Club, un membre peut choisir de ne pas recevoir les communications lors d'une campagne électorale en avisant le CCC qu'il ne veut pas que ses coordonnées soient divulguées aux candidats.

#### **ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Q.** Quels sont les modifications apportées aux élections du Conseil d'administration?

**A.** Conformément à la modification nouvellement approuvée apportée à l'article 12.8.1 des *Règlements administratifs*, PRODUCTION DE LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE, les candidats doivent remplir et envoyer leurs déclarations de candidature à la Commission électorale un mois plus tôt qu'auparavant. P. ex. pour l'élection de l'an prochain, la Commission électorale doit recevoir les déclarations de candidature au plus tard à 17 h 00 le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### **VOTER À UNE ÉLECTION OU UN RÉFÉRENDUM**

**Q.** Pourquoi a-t-on changé la date limite pour modifier la liste des votants?

**A.** Conformément aux modifications nouvellement approuvées apportées aux articles 12.10, LISTE DES VOTANTS ADMISSIBLES et 35.13, RÉFÉRENDUM SPÉCIAL POUR CERTAINES MODIFICATIONS des *Règlements administratifs*, la liste des votants sera fournie à la Commission électorale au moins 15 jours avant la distribution des bulletins de vote afin d'assurer qu'on puisse générer une liste à jour des votants admissibles, comprenant des adresses à jour.

#### **COMITÉ DE DISCIPLINE**

**Q.** Quelle est la raison pour laquelle les preuves pour une audience de discipline ne peuvent être déposées lors de l'audience-même?

**A.** Conformément à la modification nouvellement approuvée apportée à l'article 15.1(g) ADMINISTRATION DES PREUVES À L'AUDIENCE des *Règlements administratifs*, les plaignants doivent déposer un sommaire de la preuve et une liste de tous les témoins au plus tard trois semaines avant l'audience. Les défendeurs doivent faire de même au plus tard une semaine avant l'audience. La modification rend le processus plus juste et empêche une partie de prendre par surprise l'autre partie (notamment le défendeur).

### **COMITÉ D'APPEL**

**Q.** Pour quelle raison a-t-on réduit le nombre de membres siégeant au Comité d'appel de cinq à quatre?

**A.** Au cours des dernières années, le nombre d'appels a considérablement diminué, ce qui a offert l'opportunité de réduire les coûts. Compte tenu des qualifications rigoureuses exigées pour participer à ce comité permanent et indépendant ainsi qu'aux solides politiques en appui du processus (p.ex. bris d'égalité avec quatre membres), on prévoit que le comité sera tout aussi efficace avec quatre membres.

### **ENREGISTREMENT D'UN CHIEN NÉ À L'ÉTRANGER AVEC PLUS D'UN PÈRE**

**Q.** Quelle est la raison de la modification aux *Règlements administratifs* qui permet d'enregistrer les chiens nés à l'étranger qui ont plus d'un père?

**A.** Le Club autorise l'enregistrement de portées avec des pères multiples dans son registre, donc il s'ensuit que les chiens provenant d'autres registres puissent aussi être enregistrés. Le Comité de l'enregistrement du Club a le pouvoir d'autoriser l'enregistrement lorsque la documentation appropriée est présentée et la procédure est suivie.